

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## PLAN DE COURS

### 1. IDENTIFICATION DU COURS

---

#### TRS2600 MOBILISATION ET ACTION COLLECTIVE EN TRAVAIL SOCIAL (GR. 10)

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Session</b>            | Hiver 2018   |
| <b>Chargée de cours</b>   | Isabelle Morissette      Courriel : <a href="mailto:morissette.isabelle.2@uqam.ca">morissette.isabelle.2@uqam.ca</a><br>Disponible sur rendez-vous et via Moodle |
| <b>Horaire</b>            | Lundis 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, 9 avril<br>de 10h00 à 17h00   |
| <b>Semaine de lecture</b> | Du 26 février au 2 mars  |

### 2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU COURS

---

#### DESCRIPTION OFFICIELLE

Laboratoire d'initiation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'action collective. Expérimentation de la méthodologie propre à l'action collective. Retour critique sur cette expérimentation à la lumière des actions collectives menées par divers mouvements sociaux. Identification du rôle de l'intervenant en action collective et des orientations que prend l'intervention en fonction des buts poursuivis. Examen des fondements théoriques de l'action collective.

*Cours préalables : TRS1025 Méthodologies et travail social ; TRS1030 L'exercice du travail social en milieu institutionnel et communautaire ou TRS1117 Trajectoire professionnelle et projet de formation et TRS2150 Analyse des mouvements sociaux et action collective en travail social.*

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES <sup>1</sup>

**À la fin du cours, l'étudiantE sera capable de:**

1. Contextualiser l'action collective à la lumière de l'analyse d'un problème social ;
2. Comprendre, mettre en œuvre et analyser les différentes phases d'un projet d'action collective ;
3. Développer une analyse théorique (concepts et fondements) et méthodologique (approches, méthodes, techniques) d'un projet d'action collective ;
4. Analyser de façon critique les rôles (intervenante, militantE, bénévole) exercés dans l'action collective ;

---

<sup>1</sup> Plan de cours adapté du syllabus de Sylvie Jochems, professeure pivot du TRS 2600, et de celui de Linda Denis, chargée de cours.

5. S'initier aux techniques d'animation utilisées en action collective dans les rencontres de groupe et ateliers menés par les organisations ;
6. Appliquer des habiletés de base et des attitudes favorisant le travail en équipe et la collaboration avec des groupes de la communauté.

### **3. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

---

#### **PRINCIPALES STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE**

Tel qu'indiqué dans le descriptif officiel de l'Université, ce cours est un laboratoire d'initiation à l'action collective. Afin de faciliter les apprentissages, la stratégie pédagogique évolue sous deux dimensions : a) des exposés magistraux portant sur les connaissances méthodologiques et théoriques nécessaires à l'élaboration, la réalisation et l'analyse des projets d'action collective ; b) des ateliers de travail sur le projet-groupe.

Les étudiantEs du groupe-cours, répartis en équipe de trois (3) à cinq (5) personnes, participeront à la réalisation de projets d'action collective. Ce projet d'équipe consiste à mettre en œuvre au moins une séquence du plan d'action d'un projet d'action collective et d'en expérimenter toutes les phases (de l'analyse de la situation problématique à l'évaluation de l'action collective). Les projets d'équipe devront impliquer au moins un.e ou plusieurs acteur.trice.s de la population concernée.

Le projet d'action collective devra suivre les étapes suivantes :

**Choisir** un milieu donné (communauté, organisme communautaire, population spécifique, etc.) ou une problématique sociale vécue par une partie ou par l'ensemble de la population. Ce choix devra être approuvé par l'enseignante.

**Analyser** le problème social et la situation problématique ;

**Planifier** : Concevoir et rédiger un plan d'action qui pourrait être réalisé à court, moyen et même long terme.

**Réaliser** : choisir une séquence (i.e. un moyen d'action spécifique à court terme i.e. avant la fin de session) et assurer sa mise en œuvre.

**Discuter** : rédiger une interprétation théorique au regard du projet d'action collective réalisé dans le cadre de ce cours.

**Évaluer** l'action collective réalisée au regard du plan d'action préalable et dégager des recommandations pour une intervention collective ou des recherches futures.

#### **METHODES ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES**

---

- Approche par projet : processus d'apprentissage en équipe de travail s'échelonnant sur l'ensemble de la session.
- Exercices individuels, en petits groupes en classe.
- Lectures obligatoires et animation par les étudiantEs du groupe de retours interactifs sur ces lectures.
- Participation active des étudiantes dans le cadre du travail d'équipe et du cours.
- Présence d'invitéEs dans le cadre du cours (*à confirmer*)

## LECTURES OBLIGATOIRES

JOCHEMS, Sylvie, Line Lévesque, Isabelle Morissette et Pierre Fournier (2018). *TRS2600 « Mobilisation et action collective en travail social »*, recueil de textes, École de travail social, UQAM. **En vente à la Coop UQÀM.**

MORISSETTE, Isabelle (2018). Site Moodle du cours TRS2600 «Mobilisation et action collective en travail social». École de travail social, Université du Québec à Montréal.

**Disponible en ligne** uniquement aux étudiantEs inscritEs à ce cours : <http://www.moodle.uqam.ca/>

## 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Conformément aux règlements de l'UQAM, l'évaluation et la notation seront réparties comme suit.

| Échéance  | Modes d'évaluation   | Pondération |
|---|--|-------------|
| <b>Projet d'action collective en équipe*</b>  |  |             |
| <b>19 février</b><br><b>7<sup>e</sup> semaine</b>   | <b>Rapport préliminaire du projet d'action collective (phase 1)</b><br>Travail d'analyse de milieu, de la problématique et présentation du plan d'action (en équipe) | <b>30%</b>  |
| <b>20 avril</b><br><b>15<sup>e</sup> semaine</b>  | <b>Rapport final du projet d'action collective (phase 2)</b><br>Bilan de la réalisation et évaluation de l'action collective (en équipe)                             | <b>20%</b>  |
| <b>9 avril</b><br><b>14<sup>e</sup> semaine</b>   | <b>Présentation orale du projet d'action collective</b><br>Évaluation faite sur une base individuelle  | <b>15%</b>  |
| <b>Travaux individuels</b>  |  |             |
| <b>23 avril</b>   | <b>Analyse théorique du projet d'action collective</b>   | <b>30%</b>  |
| <b>22 janvier</b><br><b>5 février</b><br><b>19 février</b><br><b>5 mars</b><br><b>19 mars</b> | <b>Animation d'un échange autour d'un texte obligatoire</b>  | <b>5%</b>   |

\* Note importante : En cas de problème dans le cadre de la réalisation du travail d'équipe, les membres sont priés d'en informer l'enseignante dans les meilleurs délais, afin d'être en mesure d'identifier des pistes de solution. Dans le cas d'un conflit d'équipe, l'enseignante rencontrera les diverses parties et l'équipe complète afin de mettre en place des mesures de rétablissement de la situation. Un délai de deux semaines avant les dates de dépôt des travaux est nécessaire afin de bénéficier d'une marge de manœuvre pour rectifier la situation.

### PHASE 1 mi-session (30%) Rapport préliminaire sur la problématique et la conception du plan d'action collective

Ce rapport de dix à douze (10 à 12) pages comprendra :

- Une introduction présentant brièvement le sujet à l'étude, les raisons particulières qui ont inspiré le choix du sujet et le plan du texte ;

- une analyse de la situation : l'analyse du problème social (ampleur, causes, conséquences) et l'analyse de la population (caractéristiques, conditions de vie,...);
- une analyse du milieu dans lequel s'inscrit votre projet (présentation du ou des groupes, organismes ou institutions concernés par la problématique, qu'ils soient partenaires ou non);
- l'établissement des liens entre votre analyse du problème et les enjeux sociaux, politiques, économiques, culturels, environnementaux, etc. ;
- le plan d'action : objectif général et spécifiques, stratégie et moyens, échéancier, acteurs et tâches ;
- une conclusion qui identifie des enjeux sur lesquels vous souhaitez porter une attention particulière dans la suite du projet.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Texte rédigé en équipe : clarté de la description et de la justification de la répartition des tâches entre les membres de l'équipe :
- Clarté et cohérence entre la définition de ce qu'est un problème social et l'analyse du problème social choisi pour étude ;
- Clarté et cohérence entre l'analyse de la situation et le plan d'action collective ;
- Qualité de l'articulation entre la définition de ce qu'est une action collective et le projet étudiant ;
- Pertinence et réalisme de la séquence de l'action collective à réaliser dans le cadre de ce cours ;
- Usage et pertinence des références obligatoires du recueil (dont Lavoie et Panet-Raymond, 2011) et complémentaires (afin de bien présenter le problème social, le milieu et les enjeux en présence) ;
- Qualité de l'expression écrite (½ point par faute d'orthographe, pénalité maximale de 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format de la présentation du rapport :
  - en-tête d'identification de l'équipe ;
  - une table des matières ;
  - une bibliographie complète et pertinente ;
  - tous les procès-verbaux de chacune des rencontres (1 page max par rencontre ; un modèle sera remis) de l'équipe en annexe ;
  - rapport de 10 à 12 pages « paginées » (la bibliographie en sus) ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

### PHASE 2 fin de session (20%) Rapport final du projet d'action collective

Ce travail d'au maximum vingt-cinq (25) pages (incluant les 10-12 pages de la phase 1) comprendra :

- une brève introduction présentant un rappel du sujet à l'étude, les raisons particulières qui ont inspiré le choix du sujet et le plan du texte;
- une partie descriptive et analytique divisée selon les phases du processus d'intervention collective (faire des liens avec le contenu du cours et les lectures) :
  - i. L'analyse de la problématique. Il s'agit du travail remis en 1<sup>re</sup> phase qui insère, cette fois, les corrections demandées par l'enseignante ;
  - ii. Le plan d'action réellement réalisé. Celui-ci devrait comporter les objectifs généraux, les objectifs spécifiques ainsi qu'une description de l'action réalisée;
  - iii. La réalisation de l'action : les étapes, les acteurs impliqués, la manière dont ils ont été mobilisés, les contraintes rencontrées et les conditions favorables...
  - iv. L'évaluation et le bilan de l'action. L'atteinte (ou non) des objectifs, les retombées, le mode de réalisation de l'évaluation.

- une conclusion contenant un résumé des principaux constats de ce rapport, ainsi que deux ou trois questions destinées à orienter des interventions ou des recherches futures sur le sujet;

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Texte rédigé en équipe : clarté de la description et de la justification de la répartition des tâches entre les membres de l'équipe
- Présence du rapport 1 (10 à 12 pages) corrigé en fonction des commentaires de l'enseignante ;
- Clarté et synthèse du contenu présenté en lien avec chacune des phases du projet d'action collective réalisé (démontrer la maîtrise et la cohérence du processus);
- Pertinence et richesse de la réflexion analytique quant aux enjeux rencontrés et à l'évaluation de l'action collective réalisée ;
- Pertinence et richesse des éléments présents dans la conclusion ;
- Usage et pertinence des références obligatoires du cours (et complémentaires s'il y a lieu) ;
- Qualité de l'expression écrite (½ point par faute d'orthographe, pénalité maximale de 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format de la présentation du rapport :
  - en-tête d'identification de l'équipe ;
  - une table des matières ;
  - une bibliographie complète et pertinente ;
  - tous les procès-verbaux de chacune des rencontres de l'équipe en annexe ;
  - rapport d'au maximum 25 pages « paginées » (la bibliographie en sus), recto-verso ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

## PRÉSENTATION ORALE DU PROJET D'ACTION COLLECTIVE (15%)

À la dernière séance de cours (le 9 avril), chaque équipe présentera oralement et visuellement la synthèse de son projet d'action collective aux collègues du groupe-cours. Ultimement, l'objectif de cette journée est d'analyser de manière transversale quels sont les principaux défis rencontrés en mobilisation et action collective, de même qu'à faire, en groupe, des rapprochements avec les différentes approches et méthodes étudiées.

Votre présentation orale (style *Power Point*) devra être déposée à l'enseignante. Un support visuel (film, photos, affiche, images, dépliants, etc.) est recommandé afin d'illustrer votre démarche. Une durée approximative de 30 minutes sera prévue pour chacune des présentations, incluant une période de questions.

Cette présentation devra comprendre :

- Une introduction présentant les raisons particulières qui ont inspiré le choix du sujet et sa pertinence sociale de même qu'un plan de votre présentation ;
- Une brève description du processus d'action collective et de l'action menée ;
- Les principaux défis rencontrés et pistes de solution proposées ;
- Les liens que vous faites avec une des approches vues dans le cours ;
- Les rôles joués par les membres de l'équipe (en lien avec le contenu sur l'intervention collective).

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Présence individuelle obligatoire ;

- Structure et clarté de la synthèse du projet d'action collective ;
- Richesse et justesse de l'analyse critique en lien avec le contenu du cours ;
- Pertinence et qualité des outils de communication utilisés lors de la présentation ;
- Qualité des échanges et pertinence des réponses aux questions ;
- Respect du temps alloué pour faire la présentation ;
- Qualité de l'expression orale et écrite.

## ANALYSE THÉORIQUE DU PROJET D'ACTION COLLECTIVE (30%)

Ce travail d'analyse théorique se distingue des rapports sur les projets d'action collective, qui eux sont de nature plutôt descriptive. La rédaction de l'analyse théorique vise à mobiliser les connaissances théoriques et méthodologiques vues en classe pour analyser le projet d'action collective auquel vous aurez participé. Pour ce faire, vous devez choisir UNE approche d'action collective et vous approprier certains textes qui y sont liés (dans le recueil de textes et sur Moodle). Concrètement, il s'agit de répondre aux trois questions suivantes en lien avec votre projet d'action collective :

- ***Quel concept permet le mieux d'analyser votre projet d'action collective et pourquoi ?*** Nommez un de ces concepts au cœur de théories de l'analyse des mouvements sociaux et de l'action collective (*oppression, pouvoir, ressources, identité, culture, ...*). Justifiez son utilité et sa pertinence pour analyser votre projet d'action collective. (environ 2 pages).
- ***Quelle approche d'intervention collective est utilisée dans votre projet d'action collective?*** Nommez et justifiez l'approche retenue (*conscientisation, éducation populaire, empowerment, autogestion, contre-culturelle, ...*) pour ensuite qualifier la méthode (*techniques, tactiques, ...*) utilisée dans votre projet d'action collective (environ 2-3 pages).
- ***Analyser les rôles et le pouvoir des acteur.trice.s impliqué.e.s*** dans le projet d'action collective (environ 2 pages).

*N.B :* Notez que l'enseignante orientera les étudiant.e.s vers 3 à 5 textes obligatoires (ou complémentaires selon le cas) du recueil de textes et ce, en ayant pris connaissance du rapport préliminaire (mi-session).

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Texte rédigé individuellement ;
- Clarté, rigueur et pertinence de la discussion théorique portant sur le projet d'action collective ;
- Richesse de l'analyse et démonstration de l'appropriation du contenu vu en classe ;
- Compréhension et qualité de l'usage des références obligatoires (et complémentaires s'il y a lieu).
- Qualité de l'expression écrite (pénalité d'1/2 point par faute d'orthographe, max 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format de la présentation :
  - en-tête d'identification ;
  - une brève introduction ;
  - une bibliographie complète et pertinente ;
  - texte de 6-7 pages « paginées » (la bibliographie en sus) ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

## Animation d'un échange autour d'un texte obligatoire (5%)

Cette activité se déroulera pendant les cours du 22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars et 19 mars. Elle a pour objectif de favoriser l'interaction dans le groupe, la participation active des étudiantEs et l'appropriation des textes obligatoires. Pour chacun des cours ciblés, deux (2) textes seront choisis et environ huit (8) étudiantEs (4 étudiantEs par texte) seront responsables de :

- faire un résumé oral du texte et d'en dégager leur compréhension ;
- adresser une question au groupe pour susciter les échanges ;
- assumer la gestion de la discussion (tours de parole, relances, synthèse) et la prise de notes au tableau.

La réalisation de cette activité octroie automatiquement 5% aux étudiantEs concernéEs.

### 5. CALENDRIER ET CONTENU DU COURS

| Cours et dates   | Contenu/activités   | Lectures  | Évaluations   |
|------------------|---|---|---|
| #1<br>8 janvier  | AM<br>- Introduction aux concepts de mobilisation et d'action collective<br>- Présentation du plan de cours<br>PM<br>- Entente sur les modalités d'évaluation<br>- Contenu : Le processus d'action collective (survol)<br>- Formation des équipes et offres des partenaires-milieux<br>- Contenu : L'animation  | - Plan de cours<br>- Lavoie et Panet-Raymond (2011)<br>- Anim'Action (2010)                   |   |
| #2<br>22 janvier | AM<br>- Contenu (avec animation étudiante) : L'engagement<br>- Contenu : La phase d'analyse du problème social et de la situation problématique<br>PM<br>- Travail en équipe sur le projet : formulation du problème (défi) d'action collective et recherche bibliographique<br>- Contenu (avec animation étudiante) : L'agir ensemble et la constitution de l'acteur collectif | - Bobineau (2010)<br>- Dorvil (2012)<br>- Duval (2008)<br>- Duperré (2004)                    | <b>Animation étudiante sur l'engagement</b><br><br><b>Animation étudiante sur l'agir ensemble</b><br><br><b>Approbation</b> par l'enseignante des projets d'action collective |
| #3<br>5 février  | AM<br>- Contenu (avec animation étudiante) : rôles et enjeux éthiques en action collective<br><br>PM<br>- Contenu (avec animation étudiante) : La phase de planification de l'action et les moyens d'action   | - Duval et al (2011) #7<br>- Lavoie et al (2011) #5<br>- Alinsky (1976)<br>- Lamoureux (2003) | <b>Animation étudiante sur Duval et al.</b><br><br><b>Animation étudiante sur Alinsky</b><br><br><b>Approbation</b> par l'enseignante des projets                             |

|                         |  |   |   |
|-------------------------|--|---|---|
|                         | - Travail en équipe sur le projet : poursuite de l'analyse et amorce du plan d'action  |   | d'action collective   |
| <b>#4</b><br>19 février | <p><b>AM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu (avec animation étudiante) : histoire de l'organisation communautaire et typologies des modèles et approches d'intervention</li> <li>- Contenu : La phase de mise en œuvre de l'action</li> <li>- Échange collectif informel sur l'avancement des projets d'équipe</li> </ul> <p><b>PM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en équipe sur le projet</li> <li>- Contenu (avec animation étudiante) : Approche et méthodes : conscientisation, éducation populaire et théorie de l'oppression (première partie)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourque et Lachapelle (2010)</li> <li>- Comeau (2007)</li> <li>- Desgagnés (2012)</li> </ul>   | <p><b>Animation étudiante sur Bourque et Lachapelle (2010)</b></p> <p><b>Animation étudiante sur la conscientisation</b></p> <p><b>Remise du rapport 1</b></p>  |
| <b>#5</b><br>5 mars     | <p><b>AM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu (avec animation étudiante) : Approche et méthodes : conscientisation, éducation populaire et théorie de l'oppression (deuxième partie)</li> <li>-Contenu : La phase d'évaluation de l'action collective</li> </ul> <p><b>PM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en équipe sur le projet</li> <li>- Contenu (avec animation étudiante) : Approche et méthodes : empowerment, mobilisation des ressources et opportunités politiques</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- TROVEPE (1998)</li> <li>- Damant et al. (2001)</li> <li>- Ninacs (2003)</li> <li>- Hanley et al. (2013)</li> </ul>   | <p><b>Animation étudiante sur l'éducation populaire (1998)</b></p> <p><b>Animation étudiante sur l'empowerment</b></p> <p><i>Réception du rapport1 corrigé pour le 12 mars</i></p> <p><i>Suggestions de lectures théoriques aux équipes</i></p> |
| <b>#6</b><br>19 mars    | <p><b>AM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu (avec animation étudiante) : Approche et méthodes : autogestion, action directe et approche libertaire</li> <li>- Travail en équipe sur le projet</li> </ul> <p><b>PM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenu (avec animation étudiante) : Approche et méthodes : action contre-culturelle, symbolique et médiatique</li> <li>- Travail en équipe sur le projet</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kruzynski et Sévigny (2005)</li> <li>- Gaudet et Sarrasin (2008)</li> <li>- Silvestro et Fontan (2005)</li> <li>-Klein (2002)</li> <li>-Boal (1996)</li> <li>-Millette et al (2012)</li> </ul> | <p><b>Animation étudiante sur Gaudet et Sarrasin</b></p> <p><b>Animation étudiante sur Boal</b></p>   |
| <b>#7</b><br>9 avril    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentations orales sur les projets</li> <li>- Analyse transversale des projets</li> </ul>   |   | <b>Remise de la présentation</b>  |

### **BIBLIOGRAPHIE (remise au premier cours)**

Une bibliographie comprenant plusieurs références pertinentes au champ de l'intervention collective vous sera remise au premier cours.



## RÈGLEMENTS



### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

### **Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale**

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

### **Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

### **Évaluation du travail en équipe :**

Selon le règlement no 5, article 7.4.e

« l'évaluation de l'étudiante, l'étudiant dans un cours utilisant le travail d'équipe doit attester l'atteinte des objectifs du cours par chaque étudiante, étudiant, de sorte que la notation finale demeure individuelle, quelle que soit la forme de production requise par le cours. Toutefois, une partie de l'évaluation et de la notation peut être commune pour les membres d'une équipe; dans ce cas, l'entente d'évaluation devra avoir déterminé les modalités d'attribution d'une partie de la note pour la contribution collective. »

### **Politique d'accès aux travaux et aux examens, règlement 7.5 :**

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

**ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL**  
**CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE** (Janvier 2004)

| %<br>du résultat |    | 100% | 50%  | 40%  | 30%  | 25%  | 20%  |
|------------------|----|------|------|------|------|------|------|
| <b>Excellent</b> | A+ | 4.3  | 2.15 | 1.72 | 1.29 | 1.07 | 0.86 |
|                  | A  | 4.0  | 2.00 | 1.60 | 1.20 | 1.00 | 0.80 |
|                  | A- | 3.7  | 1.85 | 1.48 | 1.11 | 0.92 | 0.74 |
| <b>Très bien</b> | B+ | 3.3  | 1.65 | 1.32 | 0.99 | 0.82 | 0.66 |
|                  | B  | 3.0  | 1.50 | 1.20 | 0.90 | 0.75 | 0.60 |
|                  | B- | 2.7  | 1.35 | 1.08 | 0.81 | 0.67 | 0.54 |
| <b>Bien</b>      | C+ | 2.3  | 1.15 | 0.92 | 0.69 | 0.57 | 0.46 |
|                  | C  | 2.0  | 1.00 | 0.80 | 0.60 | 0.50 | 0.40 |
|                  | C- | 1.7  | 0.85 | 0.68 | 0.51 | 0.42 | 0.34 |
| <b>Passable</b>  | D+ | 1.3  | 0.65 | 0.52 | 0.39 | 0.32 | 0.26 |
|                  | D  | 1.0  | 0.50 | 0.40 | 0.30 | 0.25 | 0.20 |
| <b>Échec</b>     | E  | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

\* \* \* \* \*

**GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE** (Le 27  
mars 2007)

|                  |    | 100           | 50       | 40       | 30       | 25       | 20       |
|------------------|----|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Excellent</b> | A+ | 94,0 à 100    | 47 à 50  | 38 à 40  | 29 et 30 | 24 et 25 | 19 et 20 |
|                  | A  | 90,0 à 93,9   | 45 et 46 | 36 et 37 | 27 et 28 | 23       | 18       |
|                  | A- | 86,0 à 89,9   | 43 et 44 | 35       | 26       | 22       | -        |
| <b>Très bien</b> | B+ | 82,0 à 85,9   | 41 et 42 | 33 et 34 | 25       | 21       | 17       |
|                  | B  | 78,0 à 81,9   | 39 et 40 | 31 et 32 | 24       | 20       | 16       |
|                  | B- | 75,0 à 77,9   | 38       | 30       | 23       | 19       | 15       |
| <b>Bien</b>      | C+ | 71,0 à 74,9   | 36 et 37 | 29       | 22       | 18       | -        |
|                  | C  | 68,0 à 70,9   | 34 et 35 | 27 et 28 | 21       | 17       | 14       |
|                  | C- | 65,0 à 67,9   | 33       | 26       | 20       | -        | 13       |
| <b>Passable</b>  | D+ | 62,0 à 64,9   | 31 et 32 | 25       | 19       | 16       | -        |
|                  | D  | 60,0 et 61,9  | 30       | 24       | 18       | 15       | 12       |
| <b>Échec</b>     | E  | 59,9 et moins | 29 et -  | 23 et -  | 17 et -  | 14 et -  | 11 et -  |